Nations Unies E/CN.18/2004/4/Add.4

Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Quatrième session
Genève, 3-14 mai 2004
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*
Thèmes communs devant être examinés à chacune des sessions : dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Additif

Document de travail présenté par le grand groupe des entreprises et de l'industrie forestières**

Résumé

Le grand groupe des entreprises et de l'industrie constate que les aspects sociaux et culturels des forêts, la connaissance traditionnelle et les connaissances scientifiques dans le domaine des forêts, le suivi, l'évaluation et les rapports ainsi que les critères et indicateurs de gestion durable des forêts sont des facteurs importants de progrès dans la gestion durable des forêts à travers le monde. Le groupe engage le Forum des Nations Unies sur les forêts à favoriser la recherche scientifique sur la santé, la productivité et la régénération naturelle des forêts et la création et la gestion des plantations. Il prie le Forum d'approuver une série de critères de gestion des forêts et d'admettre qu'ils peuvent contribuer à la reconnaissance des divers systèmes utilisés pour évaluer l'efficacité des pratiques de gestion des forêts qui satisfont à des critères élémentaires de crédibilité. Le groupe souhaite que davantage d'efforts soient consacrés, à l'échelle internationale, à la

* E/CN.18/2004/1.

** Élaboré par l'International Council of Forest and Paper Associations, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et l'Association interafricaine des industries forestières.

04-25069 (F) 090304 120304

mise en place d'un cadre institutionnel sûr, prévisible et juridiquement structuré dans lequel les entreprises puissent fonctionner. La lutte contre l'abattage illégal d'arbres doit être une priorité. Le secteur privé peut jouer un rôle important dans l'élargissement de l'utilisation et de l'application de meilleures pratiques forestières et les pays devraient favoriser une plus grande collaboration avec le secteur privé en vue de contribuer à réaliser les objectifs de gestion durable des forêts.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	4
II.	Aperçu	3–8	4
III.	Progrès accomplis par les entreprises et l'industrie dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts et enseignements tirés	9–29	5
	A. Aspects sociaux et culturels des forêts	9–13	5
	B. Connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts	14–15	6
	C. Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts	16–20	6
	D. Critères et indicateurs de gestion durable des forêts	21–25	7
	E. Suivi, évaluation et rapports; concepts, terminologie et définitions	26–29	8
IV.	Recommandations à l'intention des participants à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	30	9

I. Introduction

1. Les participants à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts examineront cinq questions thématiques ou éléments de fond :

a) Aspects sociaux et culturels des forêts;

b) Connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts;

c) Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts;

d) Critères et indicateurs de gestion durable des forêts;

e) Suivi, évaluation et rapports; concepts, terminologie et définitions.

2. Dans le cadre des cinq questions thématiques, les « moyens de mise en oeuvre » (financement, transfert des technologies respectueuses de l'environnement et renforcement des capacités) ainsi que les thèmes communs que sont le commerce, les programmes forestiers nationaux, la participation du public, les enseignements tirés de l'expérience seront abordés.

II. Aperçu

3. L'International Council of Forest and Paper Associations, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et l'Association interafricaine des industries forestières représentent le grand groupe des entreprises et des industries forestières.

4. L'International Council for Forest and Paper Associations est constitué d'associations professionnelles de 39 pays représentant des industries qui contribuent pour 75 % à la production mondiale de papier et pour plus de moitié à la production mondiale de bois. Il vise essentiellement à servir de cadre à des actions communes dans des domaines qui vont des communications à la collecte de données. Il s'intéresse également aux questions internationales ainsi qu'à la définition et à la défense de positions communes. L'International Council for Forest and Paper Associations représente aussi l'industrie forestière dans les organisations multilatérales.

5. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable compte 165 entreprises internationales unies par un même attachement au développement durable. Ses membres, qui sont originaires de plus de 30 pays, représentent 20 grands secteurs de l'industrie, dont le secteur de l'industrie forestière. En outre, il gère un réseau mondial constitué de 40 conseils d'entreprise et organismes partenaires nationaux et régionaux qui regroupent un millier de chefs d'entreprise.

6. Par l'intermédiaire des syndicats et des associations professionnelles et de l'industrie, l'Association interafricaine des industries forestières regroupe environ 300 entreprises de la filière des bois tropicaux en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Porte-parole de l'industrie, elle représente ses intérêts aux niveaux national et international et favorise la production durable et le commerce légal de bois tropicaux africains.

7. Les entreprises et l'industrie portent un intérêt commun aux activités du Forum des Nations Unies sur les forêts qui visent une gestion durable des ressources forestières mondiales et cherchent à inciter le secteur privé, les gouvernements et les

organismes intergouvernementaux à jouer leur rôle dans la réalisation de cet objectif important.

8. La présente communication, qui expose les vues de l'International Council for Forest and Paper Associations, du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et de l'Association interafricaine des industries forestières, est soumise au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts afin que les membres du Partenariat sur les forêts l'examinent lors de l'élaboration des rapports du Secrétaire général et que d'autres participants au Forum des Nations Unies sur les forêts l'utilisent comme document de travail.

III. Progrès accomplis par les entreprises et l'industrie dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/ Forum intergouvernemental sur les forêts et enseignements tirés

A. Aspects sociaux et culturels des forêts

9. Dans ses propositions, le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts prévoit de promouvoir le rôle des populations autochtones et des populations locales dans la gestion durable des forêts et dans les programmes menés à cet effet. Quand les gouvernements ne tiennent pas compte des voeux des populations locales dans les décisions de gestion et d'utilisation des forêts, ces populations, dont les revenus et les moyens d'existence dépendent des ressources forestières, se trouvent lésées.

10. Pour l'industrie des produits du bois et du papier, l'abattage illégal d'arbres est un problème majeur, qui pourrait être aggravé par l'exclusion des populations autochtones et des populations locales du choix et de l'application des mesures de gestion des forêts, notamment si on leur interdit d'exploiter les forêts, seule source de revenus pour elles.

11. L'élargissement du processus relatif à la loi sur les forêts et la bonne gouvernance en Afrique, constitue un progrès sensible qui devrait aider à résoudre le problème croissant de l'abattage illégal d'arbres et du commerce qu'il engendre. L'industrie du bois et du papier approuve les partenariats entre gouvernements, industrie et organisations non gouvernementales pour l'environnement qui permettront d'identifier les populations autochtones et locales et de collaborer avec elles afin de garantir que leurs besoins en matière de gestion durable des forêts sont dûment pris en compte.

12. Nous demandons instamment à tous les donateurs de reconnaître que les valeurs sociales et culturelles sont des aspects essentiels de la viabilité et qu'ils contribuent grandement à la solution d'autres problèmes comme la lutte contre la pauvreté.

13. La participation de l'industrie forestière doit être considérée comme une condition essentielle de l'élargissement de l'utilisation et de l'application de meilleures pratiques forestières. En Afrique centrale, par exemple, les principaux membres de l'Association interafricaine des industries forestières, qui gèrent

environ 15 millions d'hectares de concessions forestières, ont tous mis en place ou mené à bien des programmes de gestion forestière à long terme pour leurs concessions. En effet, quelque 1,5 million d'hectares sont déjà gérés selon ces programmes et certifiés conformément au système Keurhout. D'ici deux à trois ans, environ 15 millions d'hectares seront visés par des plans de bonne gestion forestière. Les grandes entreprises présentes en Afrique centrale jouent un rôle important de chef de file dans la profession et au sein des syndicats du secteur forestier regroupés dans l'Association interafricaine des industries forestières; elles soutiennent activement la gestion durable des forêts, les techniques d'exploitation à faible impact et l'industrialisation à valeur ajoutée et s'emploient à lutter contre l'illégalité.

B. Connaissance traditionnelle dans le domaine des forêts

14. Les entreprises et l'industrie appuient les efforts continus visant à multiplier l'usage de pratiques forestières appropriées qui tiennent compte du développement durable des ressources forestières, de la conservation de la diversité biologique, de la lutte contre la pauvreté, de la reconnaissance des droits autochtones et de la protection des ressources limitées des populations locales. L'un des exemples de cet engagement en Afrique est la présence croissante du secteur privé dans le choix et l'application, dans ses concessions, de programmes de bonne gestion des forêts, qui prennent de plus en plus en compte l'intégration des aspects sociaux et environnementaux. Cela est particulièrement visible dans le bassin du Congo où, d'ici à cinq ans, quelque 15 millions d'hectares de concessions forestières devraient être gérés conformément à ces programmes. Par ailleurs, en Afrique, le secteur privé collabore davantage avec les organisations non gouvernementales pour l'environnement et les populations locales en vue de mettre en oeuvre des solutions pratiques permettant de réduire la consommation de viande de brousse, notamment grâce à la mise en place de gardes forestiers et à la promotion d'autres sources de protéines.

15. Les entreprises et l'industrie facilitent le transfert des connaissances par des programmes de formation professionnelle destinés aux ouvriers et aux gestionnaires des forêts en vue d'encourager le perfectionnement professionnel et de favoriser l'application de méthodes de travail écologiquement viables. Au cours des dernières années, les employés des entreprises forestières de tout le bassin du Congo ont bénéficié de stages sur l'exploitation à faible impact, organisés par l'Association interafricaine des industries forestières et financés en partie par l'Union européenne, dans le but de réduire le gaspillage des ressources et la détérioration du peuplement forestier.

C. Connaissances scientifiques dans le domaine des forêts

16. Le groupe des entreprises et de l'industrie reconnaît la nécessité d'intensifier les recherches sur la gestion durable des forêts, qui doivent inspirer les politiques suivies et la gestion des forêts. En outre, les représentants des entreprises et de l'industrie estiment que les priorités de la recherche devraient être la santé et la productivité de la forêt. Il s'agit là d'un domaine où il y a beaucoup à faire et l'accroissement de la production de fibres ainsi que l'amélioration des moyens de

prévention et d'élimination des feux de forêt, des insectes parasites et des maladies présentent des avantages considérables.

17. La dynamique de la régénération naturelle des essences commerciales est l'un des domaines où la recherche est actuellement insuffisante, notamment dans les zones tropicales. Ce type de recherche revêt une importance capitale pour la gestion à long terme du peuplement forestier et des diverses essences ainsi que pour la viabilité écologique des forêts en général. En outre, nombre de restrictions commerciales, imposées par l'Europe notamment, qui sont liées au commerce des espèces inscrites sur la liste de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, pourraient être évitées si ce genre d'information était aisément accessible, étant donné qu'elles se fondent souvent sur des critères relevant exclusivement de l'état et de la viabilité des espèces.

18. La recherche sur la gestion durable des forêts doit répondre aux besoins du secteur public, mais aussi du secteur privé, qui doit participer plus activement à l'établissement de priorités dans la recherche, que ce soit aux niveaux national, régional ou mondial. La communauté des donateurs devrait envisager de financer davantage les recherches du secteur privé sur la gestion durable des forêts.

19. Le secteur privé a réalisé de nets progrès dans l'application de la science à la gestion durable des forêts. Il faut continuer à mieux diffuser l'information concernant les innovations et les enseignements de la gestion forestière et accroître l'échange de renseignements entre le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les donateurs. L'un des domaines majeurs est celui des rapports entre la gestion forestière et la gestion de la faune et de la flore sauvages. La communauté internationale des donateurs pourrait envisager, par exemple, de financer des stages sur place, de courte durée, dispensés par des spécialistes de la faune et de la flore, sur la façon dont les besoins de leur protection peuvent être intégrés à la gestion forestière.

20. La création et la gestion des plantations devraient être considérées comme un élément important des priorités en matière de recherche, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Les participants aux négociations menées dans le cadre du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts ont reconnu que les plantations contribuaient pour une part importante à la viabilité des forêts à terme. En effet, elles sont un moyen efficace d'accroître la production de fibres ligneuses tout en préservant la biodiversité et le rôle multifonctionnel d'autres types de forêt. Gérées de façon écologiquement viable, les forêts naturelles et les forêts de plantation peuvent jouer un rôle complémentaire dans une production forestière respectueuse de l'environnement. Les représentants des industries forestières et papetières brésiliennes, par exemple, ont adopté des mesures strictes de gestion durable des forêts pour les plantations d'eucalyptus et de pins dans leur pays.

D. Critères et indicateurs de gestion durable des forêts

21. Le Forum des Nations Unies sur les forêts est invité à examiner les conclusions et recommandations formulées à la Conférence sur les critères et les indicateurs qui s'est tenue récemment à Guatemala et qui portait sur l'application de critères et d'indicateurs. L'existence à l'échelle internationale d'une série de critères

permettra d'améliorer le rapport coût-efficacité des évaluations et d'exposer clairement les problèmes de santé et de productivité qui préoccupent les pays.

22. Divers systèmes sont utilisés dans le monde pour déterminer dans quelle mesure les pratiques de gestion des forêts permettent réellement d'atteindre les buts de viabilité et de respecter les normes de gestion. Ces systèmes ont recours à divers indicateurs choisis en fonction du système et de la zone évaluée. Les critères et indicateurs nationaux et internationaux offrent un cadre utile et nécessaire à ces systèmes.

23. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, il faut un mécanisme de reconnaissance mutuelle des systèmes qui satisfont à des critères élémentaires de crédibilité. Le groupe des entreprises et de l'industrie engage l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer de contribuer à ces efforts en réunissant les parties intéressées et demande aux autres organisations internationales d'admettre que la reconnaissance mutuelle peut contribuer considérablement à la gestion durable des forêts dans le monde entier.

24. On peut élaborer des critères et indicateurs locaux et les rattacher aux processus nationaux et internationaux mais il faudrait reconnaître et intégrer les systèmes existants (c'est-à-dire, aux États-Unis, les demandes d'information au niveau des États, l'Initiative pour un aménagement forestier durable, etc.) au lieu d'imposer aux propriétaires forestiers des obligations supplémentaires en matière de données, d'information et d'évaluation. Il est possible que les critères et indicateurs locaux soient plus efficaces au niveau des bassins versants ou à plus grande échelle plutôt qu'au niveau des propriétaires forestiers particuliers, notamment quand les terres forestières sont divisées en petites parcelles. Les critères et indicateurs locaux doivent être déterminés en fonction de la tendance observée dans la zone locale en ce qui concerne l'état des terres forestières.

25. Les critères et processus internationaux ont grandement amélioré l'obtention de données et de renseignements concernant les tendances et l'état des forêts dans le monde entier. Il reste néanmoins beaucoup à faire au niveau local en recueillant et en analysant ces renseignements de manière systématique et cohérente. La Déclaration de Québec visant à poursuivre les travaux relatifs aux critères et indicateurs du Processus de Montréal, adoptée en septembre 2003 par le Groupe de travail du Processus de Montréal, a été accueillie avec satisfaction. De même, il importe de réviser et d'améliorer régulièrement les critères et indicateurs comme cela a été fait dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.

E. Suivi, évaluation et rapports; concepts, terminologie et définitions

26. Il convient d'adopter de toute urgence une formule claire, concise et précise que tous les pays pourront utiliser afin de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris au cours des 10 dernières années de négociations sur les forêts, menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et notamment dans l'application des 270 propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts. Afin d'inciter les pays à rendre compte de leurs progrès, et les encourager ainsi à poursuivre leur travail, il faut rationaliser cette tâche pour en faire un système gérable qui, à terme, sera intégré à un processus continu d'analyse et d'amélioration.

27. L'obtention régulière, auprès des pays, de renseignements fiables est la condition de l'établissement de rapports à l'échelle internationale. Les organisations internationales souhaiteront peut-être chercher à savoir pourquoi elles n'ont obtenu que peu de réponses à leurs demandes de renseignements, en particulier des pays en développement.

28. Le suivi et l'évaluation des forêts sont essentiels si l'on veut lutter contre l'abattage illégal. Il est donc extrêmement important de mettre davantage l'accent sur ces activités, notamment dans les zones où l'on sait qu'une exploitation illégale a lieu. Les représentants de l'industrie du bois et du papier sont conscients qu'il faut hiérarchiser les efforts en vue de lutter contre l'abattage illégal et, par conséquent, faire des zones légalement déclarées zones protégées une priorité absolue. Ces zones protégées abritent souvent des zones d'une valeur sociale, culturelle et biologique exceptionnelle et doivent donc être protégées comme il convient en étant désignées et déclarées comme telles.

29. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la terminologie et les définitions mais il reste encore du travail à faire dans ce domaine. Il s'agit d'un domaine très important si l'on veut perfectionner et appliquer les divers critères et indicateurs ainsi que les systèmes de certification.

IV. Recommandations à l'intention des participants à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

30. **Comme il est exposé brièvement plus haut, le grand groupe des entreprises et de l'industrie formule les recommandations suivantes à l'intention des participants à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts :**

a) Bien que le Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts ait invité les pays à promouvoir des mesures et des règles qui attirent les investissements privés, de nombreux progrès restent à accomplir dans ce domaine. S'ils veulent encourager les investissements dans le secteur forestier, les pays doivent se doter d'un cadre institutionnel sûr, prévisible et juridiquement structuré dans lequel les entreprises puissent fonctionner. Bien que n'étant pas limité à l'Afrique, il s'agit là d'un besoin important et urgent dans la plupart des pays africains producteurs de bois tropicaux, dont beaucoup ont connu récemment ou connaissent encore aujourd'hui des troubles;

b) Les efforts nationaux et internationaux doivent viser en priorité à éliminer l'abattage illégal dans les zones protégées déclarées et dans les zones interdites dans les régions prioritaires. Outre l'établissement de priorités visant à lutter contre l'abattage illégal dans ces régions, toutes les formes d'abattage illégal dans les autres régions devront être résolument empêchées et faire l'objet de poursuites. Le groupe des entreprises et de l'industrie considère que toutes les entreprises devraient adopter et respecter les lois forestières nationales en vigueur dans les pays où elles sont présentes;

c) Nous engageons tous les gouvernements et tous les acteurs à reconnaître que la présence, aux niveaux tant national qu'international, de marchés libres fondés sur des modes de gouvernance efficaces est un objectif

capital. Le Forum des Nations Unies sur les forêts devrait chercher à dégager un consensus à propos de l'importance des rapports entre la libéralisation des échanges et la viabilité. Les restrictions commerciales font baisser la valeur des produits du bois et des forêts d'où ils proviennent, ce qui n'incite guère à la conservation et à la gestion des terres forestières. Conformément au principe 14 de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêt[1], d'Action 21, le recours à des mesures commerciales à des fins écologiques est déconseillé car elles ne contribuent pas à la gestion durable des forêts à long terme. En outre, lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002, les ministres sont convenus de continuer à améliorer le soutien mutuel du commerce, de l'environnement et du développement en vue de réaliser le développement durable;

d) Les efforts nationaux et internationaux devraient inciter les entreprises de la filière bois à jouer un rôle de chef de file dans la diffusion de meilleures pratiques de gestion forestière. Le secteur privé est souvent à la pointe du progrès technique et développe et maintient un haut niveau de compétences dans le domaine de la gestion forestière. L'amélioration de la collaboration et des rapports professionnels avec les entreprises forestières peut permettre de transférer des connaissances et d'appliquer de meilleures pratiques de gestion des forêts. Les gouvernements devraient chercher à faire au besoin participer le secteur privé et les organisations non gouvernementales environnementales à la planification et à la mise en oeuvre des projets;

e) Il faut rationaliser l'élaboration, au niveau des pays, des rapports concernant les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts pour en faire un système gérable qui, à terme, sera intégré à un processus continu d'analyse et d'amélioration.

Notes

[1] *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe III.